This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

COUP-D'ŒIL

Sur les principales bases à suivre dans la Législation de l'Helvétie d'après son système social.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on entend par les bases de la législation: elles doivent se rapporter au système social qui a été adopté.

LE bonheur du peuple: tel doit être le but de toute législation. Chacun ici est d'accord sur la théorie; on ne l'est pas également dans la pratique, ou plutôt, différentes routes mènent à ce but: ce qui les signale, c'est la position du peuple à organiser. Il fut profond ce mot de Solon: " je ne leur ai pas donné les meilleures loix, mais celles qui leur convenaient le mieux." En effet tel peuple n'est pas mûr pour telle excellente loi; il faut l'y amener par une loi préparatoire. Il en est peut-être telle autre à laquelle il ne sera jamais propre, si la localité s'y oppose. Le génie du législateur saura faire ces distinctions, il les pui-

Digitized by Google

sera dans la connaissance approfondie de son pays, de ses concitoyens, de leurs circonstances, et il bâtira là-dessus le système qui doit procurer le plus sûrement le plus grand bien de tous.

Les principes, sur lesquels reposera ce système, sont ceux que j'appelle les bases de la législation.

Cet édifice pèche contre les règles du goût; si d'ailleurs toutes ses parties sont liées et reposent sur ses fondemens, ne vous étonnez pas qu'il subsiste.

Cet autre bâtiment récrée agréablement la vue par son élégante simplicité, mais il laisse appercevoir des lézardes et menace ruine: en le construisant on négligea l'équerre et l'aplomb, et ces belles colonnes ne sont pas sur leurs bases.

Ceci s'applique à l'édifice social. Ne croyez pas que parce que vous avez adopté le système le plus sage, vous ayez tout fait; il faut encore que toutes les pièces s'y rapportent. Une loi nécessaire à l'un, devient pernicieuse à l'autre et hâte sa dissolution. N'en portez donc aucune que vous n'ayez vu qu'elle porte sur les bases, et les affermit par son poids.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Du système social qui a été, et qui a dû être adopté en Helvétie.

CE serait ici le lieu de dire quelque chose sur le meilleur système social: la réponse est simple, c'est celui qui assure le mieux le plus grand bonheur du peuple.

Mais si ne s'en tenant pas à des généralités, on demande quel est celui qui assure le mieux le plus grand bonheur du peuple, la solution devient plus difficile, et quand la règle serait établie, encore souffrirait-elle des exceptions.

Qu'on me donne un génie vaste, un jugement sain, un caractère inébranlable, et un cœur honnête; que l'être doué de ces dons extraordinaires conserve toujours la vigueur de l'âge; que cet être parfait gouverne une peuplade, je croirai au bonheur de ses sujets.

Hors de-là, je ne le vois dans le gouvernement d'un seul, que graces aux préjugés et à l'ignorance dans lesquels on tient le peuple: du moment qu'il s'éclaire, le prestige est détruit, et le trône tombe.

Digitized by Google

J'en dis autant du gouvernement héréditaire de plusieurs. Quant au gouvernement de tous, ce fut toujours le règne de la cabale, de l'intrigue et de la force; semblable à cette époque du monde où tous les élémens étant confondus, tout était en fermentation, la démocratie est le cahos des poëtes.

Les modernes ont conçu un nouveau système d'organisation sociale, tenant à la démocratie par l'élection de charge-ayants que se choisit le peuple; à l'aristocratie par le pouvoir donné à une partie de ces charge-ayants de faire la loi; à la royauté par l'exécution confiée à un petit nombre. Tel est le fameux système, dont la lutte avec les gouvernemens absolus fait aujourd'hui l'effroi de la terre et prépare son bonheur.

L'Helvétie devait l'embrasser, parce que peu de peuples sont généralement plus éclairés; parce que l'Helvétien encore simple et moral, est fait pour la vraie liberté que doit procurer ce système; parce que ce pays isolé par des monts escarpés semble marqué par la nature pour une république d'où jailliront dans la suite les traits de l'organisation sociale la mieux entendue. Le moment était venu, en vain les siècles semblaient avoir accumulé les obstacles, ils furent impuissans, le système représentatif est devenu le système de

Digitized by Google

gouvernement maintenant en vigueur dans nos montagnes.

S'il a des bases qui lui sont particulières, et sur lesquelles doit reposer toute législation qui lui est appropriée, il en a aussi qui peuvent être particulières à ma patrie. Ne pensant ici qu'à elle, il est peut-être inutile de les distinguer.

CHAPITRE III.

Première base. La Justice.

Qu'un peuple accablé sous une masse d'abus se sécoue, et les fasse rentrer dans le néant; que dans ce terrible moment l'innocent soit entraîné avec le coupable; le lien de la société vient de se rompre, la dévise alors est: *Salus Populi*; travaillez à le renouer, n'en éloignez pas les parties par vos clameurs et par vos plaintes, il faut alors savoir pardonner l'injustice.

Que dans des momens de crise, un gouvernement paraîsse s'écarter du juste, de cette base de toute société, qu'il se livre à quelqu'acte de violence; sans approuver sa conduite, elle pourra être excusée, et la toute puissance n'étant pas

Digitized by Google

dans ses mains, on se rassure par l'idée qu'il n'osera plus.

Mais le législateur! dans aucun système social, il n'oserait avouer l'injustice; lorsqu'il la commet lui-même, il prétend le contraire, et se sauve par une fausse définition du mot.

Ainsi dans le gouvernement absolu, ou qui admet d'injustes distinctions entre les citoyens, la justice sera *ce que la loi permet*; au moyen de cette confusion du sujet avec l'attribut, on se donne carrière pour consacrer l'injustice.

Loin de nous, loin du vrai système représentatif une pareille idée du juste, et c'est ici la preuve de la supériorité de ses principes.

Suum cuique, voilà ma justice; elle garantit à chaque citoyen son existence, son honneur, sa propriété, les mêmes droits dans les mêmes circonstances, elle en exige les mêmes devoirs. L'enfant ignore la loi; que dans ses jeux il méconnaisse la justice, il la retrouve bientôt déchirant sa conscience.

Au moment où le législateur oublie ce qui est juste, la défiance naît, elle est le premier pas vers la dissolution. La confiance, au contraire, reparaît avec la justice; son pouvoir est tel qu'elle efface même les crimes de celui qui, s'en étant écarté pour s'élever, la suit pour s'affermir. L'auteur atroce

Digitized by Google

des proscriptions qui détruisirent les derniers Romains, fut appellé *Auguste*; on dit de lui qu'il n'eût pas dû mourir, il était revenu à la justice, il avait ainsi réuni tous les partis.

Mais serait-ce au milieu des enfans de l'Helvétie, au milieu de ce peuple, dont l'antique bonne foi a passé en proverbe, qu'il faudrait s'appesantir sur la nécessité de la justice, comme première base de sa législation.

Justice, fille du ciel, tu es vraiment le premier besoin de l'homme en société; si tu nous abandonnes, jettons nos haillons et fuyons dans les bois. Oui, je le dis avec la plus entière conviction, l'essence du véritable gouvernement représentatif est la justice; la justice rallie tous les citoyens, et le bel exemple de ce ralliement subjuguera tous les peuples plus sûrement que la force des armes.

Si l'expérience ne vient pas encore à l'appui de ce que j'avance, je demanderai si la législation adoptée se ressentant, peut-être encore de la crise révolutionnaire, a toujours reposé sur la base que je présente; si elle s'en est écartée quelquefois, mes principes restent intacts, attendez pour les juger qu'on y soit revenu.

J'ai dit que de la justice naît la confiance, j'ajoute que de la confiance naît la force. On

Digitized by Google

s'étonne quelquefois dans mon pays de la vigueur des nouvelles autorités, qui sont fermes et sages; beaucoup de gens, qui ne voulaient de révolutions que pour satisfaire en liberté leurs passions, s'imaginaient que créant le magistrat, le magistrat permettrait tout; ils ont vu que l'homme du peuple, armé de la loi basée sur la justice, mouvait du doigt un levier capable d'ébranler la plus lourde masse (*b*). Aucun gouvernement ne sera aussi fort: que celui que le système représentatif aura fondé sur la justice.

(*b*) J'ai entendu plus d'un de nos révolutionnaires, qui ne voyaient que leur fortune dans la révolution, se recrier sur ce que la nôtre ne présentait aucune des scènes atterrantes qui ont eu lieu en France. Ils ne voyaient pas que les Français avaient, en quelque façon, payé pour nous; que notre révolution, appuyée par le gouvernement Français, nous nous étions trouvés du coup au point où est celle de France; que le pouvoir qui nous mouvait étoit énorme, la force de résistance presque nulle; que, moindres en abus, nous n'avions pas besoin de cette violence qui entraîne toujours plus ou moins d'injustice; enfin qu'heureusement nous nous trouvions transportés au point où notre gouvernement pouvait, après quelques légers frottemens, se montrer de suite juste et généreux, par là même fort et vigoureux.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Seconde base. Les Mœurs.

Les passions cédent souvent aux mœurs : les mœurs sont donc un moyen bien puissant dans les mains du législateur. On conçoit que je parle ici non des siennes, mais de celles du peuple. Si cependant l'orateur, pour persuader, doit être un homme moral, *vir probus dicendi peritus*, à plus forte raison est-il utile que le législateur le soit. Au reste sa grande moralité est la justice ; d'ailleurs ce n'est pas de lui que je m'occupe, c'est de son ouvrage.

J'entends par les mœurs, les habitudes du peuple qu'on organise. Je les considère dans leur effet politique ; elles sont bonnes, indifférentes ou mauvaises. Je les considère ensuite dans leur cause ; elles tiennent à une espèce de nécessité, aux localités, ou telles autres circonstances ; elles tiennent à des préjugés. Ces différens rapports dictent la leçon du législateur ; s'il la suit bien, il asseiera la loi sur une base inébranlable.

Des mœurs bonnes en politique sont toutes celles qui favorisent le système social établi.

Digitized by Google

Celles qui tendent à le dissoudre sont mauvaises. La loi qui s'appuyera sur les premières sera aussi excellente, que serait pernicieuse celle qui les contrarierait. Et quoiqu'un semblable précepte paraisse inutile à rappeller vu son évidence, on ne voit que trop souvent un peuple démoralisé par la loi, parce que le législateur n'a pas porté sa vue sur tous ses effets.

Des emplois ambitionnés sont-ils laissés à la nomination d'un seul individu, la vénalité, tous les moyens bas et vils pour parvenir ne tarderont pas à s'introduire. Laissez-vous à la bonne foi à décider entre l'intérêt public et l'intérêt particulier, la conscience ne tardera pas à s'étourdir, et la foi Punique remplacera la foi Helvétique. Ainsi la loi, qui paraît la plus indifférente, a souvent les plus graves conséquences (*c*).

Si un des caractères d'une sage législation est de se baser sur les bonnes mœurs, il n'est pas moins essentiel qu'elle travaille à détruire les mauvaises. Malheureusement celles-ci tiennent quel-

---

(*c*) Je me hâte de rendre hommage à un sage arrêté du Directoire, qui a remis le choix de certaines places enviées, à des délégués du peuple contrôlés par d'autres. Il est à souhaiter que ce mode soit adopté dans tous les cas analogues.

Digitized by Google

quefois à la nature des lieux ; leur âpreté comme leur chaleur rend indolent ou apathique, alors prenez-y garde, la loi ne saurait rendre à l'instant le ressort qu'a ôté le climat ; vous croirez avoir changé les mœurs, bientôt vous les verrez reparaître avec plus de force, détruire la loi, et enfin le système social. Amis de la patrie, rassurez-vous, rien dans nos montagnes ne s'oppose à celui que nous avons adopté ; nos mœurs, au contraire, semblent concourir à son établissement ; l'Helvétien est républicain de sa nature, il est fait pour la liberté.

Heureuse médiocrité, tu fus toujours le plus solide appui des républiques, et tu es notre partage ! Ce n'est pas au milieu de nos rochers, loin des sources des richesses qu'on doit espérer de les concentrer ; et si après trois siècles d'une paix profonde, elles n'y ont pas afflué, il ne faut pas espérer de les y attirer jamais ; quand vous le pourriez, Législateurs, le feriez-vous ? N'est-ce pas au sein de la médiocrité que gît le bonheur le plus réel de l'individu, et par-là même celui des peuples. Laissons, laissons à ces nations puissantes placées au bord des mers, ou dans des campagnes fertiles, l'abondance qu'elles ne sauraient rejetter, laissons-leur les avantages qui en découlent et les inconvéniens qu'elle traîne

Digitized by Google

à sa suite. Quant à nous, fuyant la pompe et les grandeurs, qu'on se garde de mouler nos loix sur celles de ces peuples, d'appeller un ruineux étalage, de décrêter l'or et les broderies, les emplois lucratifs et tout ce qui pourrait tendre à donner quelque considération à l'argent.

Que la gravité des mœurs (*d*) et la popularité soient l'ornement de nos magistrats; l'acier brillant de nos montagnes, celui de notre jeunesse; une gaieté douce et décente, et des enfans bien élevés, celui de nos femmes et de nos filles.

L'on

(*d*) Je crois essentiel au bien public, dans ces premiers tems, de s'abstenir de toute application qui pourrait sentir la censure. Qu'il me soit, cependant, permis de dire un mot d'un abus peu important en lui-même, qui peut le devenir par ses conséquences, et qui me paraît introduit dans le Corps Législatif helvétique, je veux parler des applaudissemens. Le Législateur impassible comme la loi, travaille pour la postérité sans s'embarrasser de la louange ou du blâme du moment. Que signifient donc ces signes bruyans qui semblent ne convenir qu'à des êtres éphémères, jouets de la foule? Je me rappelle toujours l'effet pénible que produisirent en moi les battemens de mains, lorsqu'à mon retour de Paris je rentrai dans l'Assemblée Provisoire du Pays-de-Vaud. La vivacité française, l'exaltation des passions ont pu tolérer cet abus dans une assemblée aussi nombreuse que la Convention; bientôt il a été réprimé. Le phlegme et la gravité helvétique doivent répugner à le voir régner dans le corps respectable des représentans de la nation.

Digitized by Google

L'on se tromperait, si l'on croyait que je prêche ici la république de Lacédemone ; j'entends que notre position nous rapprochant plus de la simplicité de ses mœurs que du luxe d'Athènes, il serait d'autant plus absurde de forcer la nature. Si la plus grande gloire est plus près des nations riches et puissantes, le plus grand bonheur est plus près de nous.

Mais réduire à un taux bas les appointemens des fonctions publiques, c'est en éloigner les gens à talens qui n'ont pas de fortune. Je réponds par un grand exemple : Phocion allait lui-même puiser l'eau à son puits, et il fut appellé quarante-cinq fois au commandement ; il mourut sans laisser de quoi fournir à ses funerailles et Phocion vivait après les beaux tems de Périclès. Alors donc encore les emplois parvenaient aux pauvres et ne les enrichissaient pas. C'est à cela que la loi doit pourvoir ; si elle va plus loin, je vois naître l'avarice, l'intrigue, l'ambition et tous les vices qui vont à leur suite (*e*).

(*e*) Je le dis à regret, dans les élections qui ont eu lieu dans notre canton quelque tems après les premières ; quoique moins importantes, il y a eu infiniment plus de mouvemens pour se procurer des places, que d'entrée. J'ajoute que telle organisation qui a eu lieu tend à favoriser la vénalité, et a déja jetté des soupçons ; tant il est vrai que rien en législation

Digitized by Google

Mais enfin, nos mœurs présentent-elles quelqu'obstacle au régime que nous avons adopté; qu'on voie alors si elles tiennent à la nature de notre position, et que la loi les mine sourdement, sans prétendre l'emporter de force. Des encouragemens, des institutions, des fêtes, l'instruction publique surtout sont des moyens plus ou moins longs, toujours immanquables. L'activité, l'industrie sont excitées par là, par là on donne un caractère au peuple avili ou sauvage, on le civilise (*e*), l'esprit public se forme, et dans peu, malheur au tyran qui voudroit de nouveau l'asservir.

Outre les mœurs qui tiennent aux localités, il en est qui tiennent aux préjugés, qu'il est peut-être aussi difficile de changer tout à coup; c'est encore ce que le législateur saura juger; il calculera la force de résistance, et la comparera à la sienne. Est-il assez puissant? il détruit sans hésiter.

Ce fut une belle conception que celle qui, d'une cinquantaine de peuples en France, n'en

---

n'est indifférent; heureux si, appercevant le mal dès le commencement, on se hâte de le réparer avant qu'il ait fait des progrès!

(*e*) La construction seule de quelques grandes routes a apprivoisé les farouches montagnards d'Ecosse.

Digitized by Google

fit qu'un seul, et ce fut une entreprise peu hardie que de travestir les provinces en départemens pour parvenir à ce but. Par là reçut le coup mortel cet esprit retréci qui ne voit la patrie que dans sa chaumière, par là fut détruit le fédéralisme, la vue s'étendit, et n'embrassa plus qu'un grand tout. Bel exemple à imiter. La résistance est-elle à craindre? le législateur excite l'enthousiasme, c'est la nuit du 4 Août. Il essaye l'opinion, parle à la raison, éclaire le peuple, sème le ridicule, et profite de l'instant favorable pour frapper le coup. Heureusement ces grandes mesures sont rarement nécessaires, si elles l'étaient chez nous, ce ne pourrait être que partiellement.

Ce serait ici le lieu de parler de la religion; notre constitution les reconnaissant toutes, et n'en adoptant aucune, m'impose silence sur cet article. Je dirai cependant ce mot, la loi qui n'admet pas de religion, doit d'autant plus s'occuper d'éclairer le peuple; c'est surtout dans une telle république que l'instruction sera publique (*f*), que si elle n'est pas obligatoire pour tous;

(*f*) Sous l'ancien régime l'éducation privée pouvait avoir des partisans; moi-même j'ai élevé mon fils chez moi jusqu'au

Digitized by Google

elle procurera des avantages dont seront privés ceux qui n'en profiteront pas, qu'elle sera par là même à la portée de chacun, que les institutions honoreront les bonnes mœurs, que les fêtes publiques seront faites non pour corrompre, mais pour réunir et donner au peuple l'élan de ces vertus républicaines qui font que le citoyen s'oublie pour ne penser qu'à la patrie.

Je signalerai au législateur cette fête simple et touchante de notre canton, où tous ses enfans vinrent jurer fidélité à cette patrie que tous chérissent, dont tous devraient voir le bien dans la réunion au centre commun. Alors tous les partis semblèrent confondus, une douce et touchante joie régnait sur tous les visages, le jeune homme s'enflammait à la vue du guerrier manœuvrant sous les yeux de tout ce qui l'intéressait, le cœur jouissait au milieu des danses gaïes et décentes que formèrent différens groups, la beauté des fêtes augmentait l'enthousiasme. Quel est

---

commencement de la révolution, et j'ose croire lui avoir fait donner des principes vraiment républicains. Sous le régime actuel, dans les premiers tems surtout, défiez-vous de toute éducation qui ne sera pas publique, et croyez que celle-ci détruira dès la première génération des préjugés qui sans elle agiteront encore des siècles.

Digitized by Google

donc le cœur assez plein de fiel qui rentra chez lui sans un sentiment de bienveillance ?

Voilà, voilà ce dont se pénétreront ceux qui nous donnent des loix : semblable à ce roi de la fable qui modère à son gré les vents impétueux, le législateur tient dans ses mains les passions des hommes, et du parti qu'il sait en tirer dépend le sort des peuples.

CHAPITRE V.

Troisième base. Liberté, Égalité.

Ces deux mots pris dans leur vrai sens feront le bonheur de la terre ; mal entendus, ils en ont fait la terreur, et peuvent encore la faire. Il fut un tems aussi où l'on massacrait au nom du Dieu de paix et de bonté ; tant il est difficile d'arriver du premier pas à ce juste milieu où git la vérité !

Placez un homme isolé sur cette terre, laissez-le disposer à son gré de ses actions, sa liberté n'aura de bornes que celles de ses facultés. Donnez-lui un compagnon, à l'instant s'élève une nouvelle limite ; si l'un veut ce que l'autre ne veut pas, la guerre naît, le droit du plus fort l'emporte ; l'un est maître, l'autre esclave ;

Digitized by Google

mais si la raison se fait entendre et leur dit; " cé-
„ dez chacun de votre liberté tout ce qu'il faut
„ pour que les droits de l'un ne nuisent pas aux
„ droits de l'autre, et vivez en paix; " alors commence la liberté de l'homme en société bien différente de l'autre.

Dans ces premiers tems, la liberté de ces deux habitans de la terre était absolue, leurs droits étaient donc égaux; s'ils étaient égaux, pour entrer en société, l'un a mis autant que l'autre, sa personne, et a dû céder autant que l'autre, l'égalité parfaite continue donc entre les deux; jusques là elle est la condition de leur liberté.

Bientôt s'établit la propriété, bientôt l'un possède, l'autre ne possède pas; ici s'indroduit dans la mise quelque différence, différence peu considérable à la vérité en comparaison de la première mise, différence qui cependant a été prise en quelque considération par les anciens législateurs, et que n'a pas complettement négligée la constitution Française. La nôtre l'a passée sous silence: il n'est pas dans mon plan d'approfondir si elle a eu tort, je me contente de raisonner d'après le système social que nous avons adopté. Or dans ce système l'égalité parfaite entre tous les citoyens, sans égard à la propriété reste la condition de notre liberté.

Digitized by Google

Il reste à voir maintenant ce que la raison veut que chacun des citoyens cède de sa liberté primitive, pour obtenir la paix et les avantages de la société.

La loi qui est la raison de l'Etat le règle ; sa perfection en ceci consiste : 1°. à ne retrancher de la liberté de chacun, que ce qui est nécessaire pour qu'elle ne nuise pas aux droits de tous. 2°. A ne retrancher pas plus à l'un qu'à l'autre.

Dans ce système, faire tout ce que la loi ne défend pas, sera la liberté. Jouir tous du même droit, sera l'égalité. En de-çà de ces principes commencera la tyrannie des castes ou d'un seul ; au-delà la tyrannie de tous, véritable état de guerre.

Veut-on maintenant apprécier la liberté dans un Etat? N'en jugez pas par la vigueur du gouvernement à faire exécuter la loi ; il est au contraire d'autant plus libre que l'exécution est plus assurée. Mais voyez si la loi est violée impunément, ou si elle viole les principes établis.

Désabusez-vous donc, hommes de bonne foi ; dans la société, la liberté ne fut jamais le droit de suivre tous ses caprices, et l'égalité, celui de tout niveler à la même mesure. Quand j'entens les niveleurs raisonner sur l'égalité, je me rap-

Digitized by Google

pelle ce tyran qui coupoit les passants à la longueur de son lit.

Si l'on me dit que les principes que j'établis sont évidents, et rebattus, je réponds qu'il n'en est pas moins essentiel de les présenter souvent, même au législateur, tant il est facile de s'en écarter dans la confection de la loi, si on ne les a pas toujours sous les yeux. Trop de popularité en dévoye, peut-être autant que le défaut contraire.

En effet, la liberté, l'égalité demandent l'anéantissement des privilèges, mais ne confondez pas avec des privilèges la loi, qui ordonne ou défend dans tel lieu, tel établissement; si le plus grand bien de la grande majorité s'y trouve, cette loi est conforme aux principes, car s'ils veulent que la liberté de chacun ne nuise pas aux droits de tous, ils veulent par-là même que la liberté du petit nombre ne nuise pas à la liberté du plus grand nombre. L'abrogation ou le maintien de la plupart des loix de police, dépendent de l'application de cette règle: et comme cette partie de la législation a une grande influence sur l'ordre public, le législateur, avant que d'abroger, ou d'établir un réglement de police, pèsera bien le pour et le contre, attendra dans le doute, consultera l'opinion publique, et ne per-

Digitized by Google

dra jamais de vue, que l'effet d'une bonne loi ne s'apperçoit souvent qu'après des générations, tandis qu'une mauvaise loi pèse à l'instant sur ceux qui vivent.

Il n'est pas rare encore de voir, pour maintenir l'égalité, consacrer la plus criante inégalité: faites payer dans un canton pauvre ce que vous demandez dans un riche; payez la journée dans le lieu où elle vaut 10 f., ce que vous la payez dans celui où elle en vaut 20; payez la même opération qui demande huit jours de travail ici, ce que vous la payez là où elle se fait dans un jour; faites payer la denrée dont vous avez le monopole, aussi cher à la province qui l'a sous la main, qu'à celle qui serait obligée de la chercher au loin; puis parlez d'égalité, c'est une vraie dérision. N'imaginez pas qu'elle consiste, à ce que l'Etat retire précisément la même somme de ce qu'il livre, dans chaque lieu où il le livre; il faudroit pour cela, tout au moins, qu'elle lui coutât par-tout de même. Non, l'égalité ne consiste, ni dans le mot, ni dans l'apparence, et sa vraie acception pour le bonheur de la société n'est pas si facile à saisir qu'on l'imagine d'abord. En matière de finances sur-tout, l'application des principes dépend d'objets, quelquefois même si métaphysiques, comme la valeur

Digitized by Google

relative du numéraire dans les différents lieux sur lesquels se perçoit l'impôt, que pour ne pas s'égarer, il ne faut rien moins que les combinaisons les plus approfondies de l'homme d'état.

Si je cherche à prévenir contre l'exagération sur la liberté et l'égalité, c'est que dans ces premiers tems où les têtes du peuple fermentent, il est essentiel pour son bonheur que le législateur se tienne en garde contre une trop grande extension de ces principes ; qu'il pense qu'il ne travaille pas pour flatter les passions, mais pour les diriger vers le but unique, le plus grand bien public.

Après avoir prévenu contre l'exagération, il reste à rappeller cette sage maxime aussi préconisée dans tous les siècles, qu'elle était peu pratiquée ; la loi sera égale pour le puissant et pour le faible ; si elle devait pencher pour l'un, ce serait pour le dernier. Elle donnera donc à chacun toutes les facilités possibles pour obtenir justice. Force à la loi et à ses agents, recours toujours ouvert à celui qui réclame contre l'homme en pouvoir qui en a abusé ; voilà ce qu'on lira dans tous les actes du législateur.

Mieux encore, attaquez-le mal dans son principe et vous le préviendrez ; que la loi soit toute puissante, qu'il n'y ait plus d'homme puis-

Digitized by Google

sant. Sans doute, pour atteindre ce but, vous n'attaquerez pas les propriétés, vous ne décrèterez pas ce qui en est la conséquence, l'absurde et tyrannique loi agraire.

Mais vous disperserez les trop grandes fortunes par des loix sages sur les successions, sur les transports de propriétés, sur le luxe ou le superflu, par les mœurs et la préférence toujours donnée à la sage médiocrité sur l'ostentation et la richesse.

A ce torrent toujours envahissant, le pouvoir, vous opposerez cette digue d'autant plus solide qu'elle se présente moins de front, l'amovibilité; vous la combinerez de manière que l'emploi circule sans être toujours dans des mains novices; ainsi le renouvellement partiel des autorités fut un heureux résultat (*a*). Vous em-

---

(*g*) On a appuyé le principe contraire de l'exemple de l'Amérique, où le corps législatif se renouvelle en entier annuellement. Sans doute, l'expérience est un grand argument en législation, mais il faut que les cas soient semblables. Or la versatilité est moins dangereuse pour ce peuple isolé, elle aura moins lieu chez ce peuple neuf; elle est diminuée par le contre-poids du pouvoir du président, espèce de roi de six ans. Enfin l'expérience n'est pas encore assez longue pour qu'on puisse en conclure contre cette logique bien simple, changez de loix tous les ans, votre société est un monceau de sable mouvant; changez de législateurs tous les ans, vous consentez à courir ce risque.

Digitized by Google

pêcherez l'accumulation des places, sur-tout de celles qui sont prépondérantes et lucratives; vous ferez plus encore, vous diviserez le pouvoir; c'est ici une des belles conceptions modernes.

CHAPITRE VI.

Continuation du même sujet.

REMETTEZ tout le pouvoir entre les mains d'un seul, d'un individu ou d'un corps, peu importe; imposez-lui des conditions, le premier usage qu'il fera du pouvoir qu'il vient de saisir, sera de fouler aux pieds les conditions; en vain aurez-vous cru établir la liberté, elle est détruite.

Si, au contraire, analysant les pouvoirs qui meuvent la machine politique, vous voyez qu'il y en a de très-distincts, qui peuvent se confier à différents agents, distribuez-les chacun au sien. Si la division est bien faite, si en même tems, vous avez su trouver un lien qui ramène tous ces agents vers un centre commun, l'intérêt public; vous avez résolu le plus beau des problêmes, celui qui assure le bonheur des peu-

Digitized by Google

ples ; vous avez découvert le palladium de la liberté (*b*).

Comme c'est là où tend le législateur, il aura la plus grande attention à maintenir cette division des pouvoirs, dans toutes leurs différentes ramifications. Je ne m'allarmerai pas cependant, quand au commencement de la nouvelle organisation, je verrai quelquefois le pouvoir exécutif prendre sur lui, interprêter la loi, ou la faire momentanément ; quand je verrai quelque confusion dans les attributions provisoires des autorités subalternes ; il est impossible que tout se mette à l'instant à sa place, et tout n'en serait que plus longtems dans la confusion, si en attendant que la place soit fixée, on ne remuait pas pour s'en approcher.

Mais si cette marche est permise au pouvoir exécutif, si même elle est nécessaire dans les premiers tems, l'ordre une fois établi, elle en serait subversive, de ce moment elle doit être interdite au pouvoir exécutif, et jamais le législatif ne doit se la permettre. S'il veut

(*b*) Cette division des pouvoirs dans nos nouveaux gouvernemens paraît, à quelques modifications près, très-bien entendue ; reste à voir si la garantie de ces pouvoirs les uns vis-à-vis des autres, ou le lien, dont je parle, a été aussi bien saisi.

Digitized by Google

l'exécution de la loi, il doit commencer par en être le strict observateur. Il ne s'attribuera donc jamais le pouvoir exécutif ou judiciaire. Ainsi il recevra bien des pétitions particulières, il n'en décidera que par une loi générale, ou par un renvoi à la loi déja portée; les pétitions peuvent être une occasion de faire une loi, jamais de faire une sentence. De même, il peut désirer qu'une démarche, une députation, ou tel autre acte réservé au pouvoir exécutif se fasse; sa vocation alors est d'appeller l'attention de celui-ci sur cet objet, c'est-là tout.

Il semble moins à craindre qu'il attribue aux deux autres pouvoirs, ou à leurs branches, ce qui ne leur appartient pas; le cas est cependant peut-être aussi fréquent. Il existe des distinctions ou des rapports entre certaines parties exécutives ou judiciaires, qui demandent souvent une grande connaissance des détails pour les appercevoir; il n'est donc pas étonnant que la loi les confonde quelquefois.

La police, les impôts relèvent incontestablement du pouvoir exécutif: on s'abuserait cependant étrangement, si on laissait à celui-ci le droit de prononcer sur ces matières. La loi ne l'envisagera ici que comme partie, et loin de l'établir juge en pareil cas, ainsi qu'elle le fai-

Digitized by Google

sait ci-devant, elle le soumettra, s'il y a conteste, au pouvoir judiciaire.

Je ne vois guères qu'une exception à cette règle, c'est celle qui concerne la police particulière de chaque corps, pour laquelle il doit avoir une compétence suffisante pour réprimer dans son sein, ee qui pourrait s'y passer contre l'ordre.

Il ne suffit pas pour la liberté de ne pas confondre les pouvoirs eux-mêmes, il faut encore ne pas confondre les différentes ramifications de chacun. Que l'agent chargé du contrôle de toutes les autorités subalternes soit encore chargé de différentes fonctions; donnez-lui la perception des finances, donnez-lui le droit de faire des réglemens, d'accorder des faveurs, etc. — Je demande qui contrôlera toutes ces autres fonctions, ce que sera sa surveillance sur celles des autres, pendant qu'il s'occupera de toutes les siennes; je demande qui osera s'élever contre l'abus d'une de ces fonctions, pendant qu'on peut être atteint par les autres, je demande enfin si le pouvoir du contrôleur n'entravera pas tous les pouvoirs qui s'opposeroient aux usurpations qu'il se permettroit en étendant les attributs qui lui ont encore été assignés.

De telles loix ne pourroient qu'être destructives de la vraie liberté. Si même le législateur

Digitized by Google

en trouvait les principes dans la constitution, loin de les étendre, ils les restreindrait dans ses loix organiques.

Je préviens une objection, je n'entends pas ici qu'on multiplie les agens des différens pouvoirs, de manière qu'il en faille un pour chaque espèce d'opération. Comme dans l'admirable structure du corps humain, chaque membre a une fonction principale, à laquelle sont réunies plusieurs fonctions analogues; de même dans le corps politique, classez les fonctions qui sont en rapport, confiez-les sans crainte pour la liberté et la régularité du service au même agent; ayez seulement attention de ne pas l'en surcharger au point qu'il en soit écrasé, ou qu'il puisse en écraser ses subordonnés.

Quand dans les premiers tems d'une organisation sociale, on jette un coup-d'œil sur l'ensemble, en appercevant la foule de détails qui se présentent, il n'est pas étonnant qu'on s'effraye, on fait alors comme l'enfant qui n'osant s'hasarder sur ses deux jambes, s'aide encore de ses mains. Un examen plus réfléchi, ou plutôt l'expérience ne tarde pas à prouver que les classifications bien faites, le gouvernement marche d'autant mieux qu'il a moins de sous ordres. Voyez cet arbre majestueux, de ce tronc sain par-

Digitized by Google

partent quelques rameaux forts et vigoureux auxquels se rattachent ces branchages touffus, les sucs nourriciers circulent avec rapidité jusqu'aux extrêmités des feuilles. Tel est le modèle que je propose (*m*).

CHAPITRE VII.

Quatrième base. Unité.

J'ARRIVE sur le Jura, je vois au loin les sommités des Alpes, entr'elles et moi je plonge sur ces profondes et riantes vallées embellies de distance en distance par de superbes nappes d'eau, ou sillonnées par des rivières sans nombre. Grand et sublime spectacle! O ma patrie! je te salue: séparée du reste de l'Europe par ces immenses bornes, tu fus destinée par la nature

(*m*) Arrivés novices au gouvernement du Léman avant l'établissement des autorités supérieures, nous commençâmes par tracer un plan d'organisation, que nous crûmes restreindre au strict nécessaire. Ne l'ayant heureusement mis à exécution qu'à mesure, nous vîmes qu'il pouvoit se simplifier considérablement, et nous finîmes par un établissement qui a paru remplir son but avec simplicité et célérité. J'ai cru utile de dire un mot de cette expérience, pour ce qui va remplacer.

Digitized by Google

à être la paisible habitation d'une famille isolée; la nature a décrêté l'unité de l'Helvétie.

Ce qu'elle a décrêté, ce qui existait dès les premieres époques de notre histoire, ce que le conquérant des Gaules trouva établi, lorsqu'il repoussa dans leurs forêts nos sauvages ancêtres, les Barbares du Nord, la féodalité, la succession des tems en un mot l'avait changé. Il en est résulté des habitudes, des mœurs, des loix, des langues différentes. Ainsi les différentes parties de ce petit pays, au moment de la révolution, étoient aussi étrangères l'une à l'autre, que la France l'est à l'Allemagne. Défiance, division, telles furent les maximes des précédents gouvernemens; chez eux, ils étaient parvenus à isoler chaque communauté. Rivalité, jalousie, tels étoient leurs sentimens les uns vis-à-vis des autres, ils étoient devenus étrangers, presqu'ennemis.

Ce sont toutes ces parties divisées qu'il faut réunir aujourd'hui, et certes, personne n'est plus pénétré que moi de cette nécessité. Ci-devant étranger hors du circuit étroit de ma ville, je me sens maintenant chez moi dans les lieux les plus reculés de l'Helvétie, mon existence a centuplé, j'ai mieux connu mon pays dans les trois premiers mois de la révolution, que je ne l'avais

Digitized by Google

connu dans tout le reste de ma vie. Nos ressources, nos idées se sont aggrandies. L'unité une fois bien établie, j'ose le dire hautement, parce que j'en ai l'intime conviction, l'Helvétie sera le temple où brûlera le feu le plus pur de la liberté et du républicanisme, les mœurs simples de l'Helvétie l'attestent; le peuple chez qui ce feu sacré viendra à s'amortir ou à s'éteindre, trouvera là de quoi le rallumer.

Mais si la France, malgré toute sa puissance, ramène avec plus ou moins de lenteur au sage principe de l'unité les pays réunis, croirait-on pouvoir nous y ramener sans ménagement? Le lien le plus fort rompt sous la main maladroite qui serre brusquement les javelles dont on voulait faire une gerbe.

Qu'aucune loi ne perde de vue le principe de l'unité, c'est ce qui doit être; que d'entrée, elles en préparent la mise à exécution au lieu de l'ordonner: les seules exceptions sont un cas urgent, ou qui n'heurterait pas trop de front les préjugés ou les circonstances locales.

En examinant la chose sous son vrai point de vue, il semblerait qu'aucune base de notre système social n'aurait dû être accueillie avec plus d'empressement que celle de l'unité. Dans le fait cependant il n'en est aucune qui risque d'occa-

Digitized by Google

sionner autant de froissement, peut-être de commotions, si on veut forcer l'amalgame sans aucune prudence (*n*). Des opérations même

(*n*) Outre les obstacles dont je parle, il en est d'autres qui résultent des préjugés que les anciens gouvernemens s'etaient plû à entretenir entre les différentes peuplades de l'Helvétie. Mais il en est un qui, dans ce moment, éloigne fortement quelques cantons; ceux qui ont été dévastés par la guerre, attribuent ce malheur à d'autres, surtout au Léman, *inde iræ*... Le Bulletin officiel de Lausanne a cherché à prouver l'erreur où l'on était tombé à cet égard. Ayant été un des premiers membres du Comité central du Pays-de-Vaud, qui devint ensuite son Assemblée provisoire, je crains si peu l'examen de sa conduite loyale et généreuse, que j'invite tout homme de bonne foi à parcourir le protocolle des séances de ce Comité dès le commencement jusqu'après l'entrée des Français en Helvétie; je l'invite entr'autres à parcourir la correspondance avec le général Menard, avec le général Weiſs, il se retirera convaincu, que dans les momens les plus critiques, lorsque les troupes Bernoises étaient à Avenches, lorsque l'on assurait que Weiſs s'avançait d'Yverdon sur Lausanne, lorsqu'on apprit qu'il s'était emparé du château de Lucens, lorsqu'ainsi la tête de chacun de nous semblait menacée, nous priions le général Français de suspendre son entrée, nous le conjurions de n'écouter que l'invitation du Comité, seule autorité compétente; au moment même de la nouvelle du massacre de ses hussards à Thierrens, nous lui dépêchions un courier pour lui offrir toutes sortes de satisfactions; nous en dépêchions un à Weiſs, pour le sommer, s'il vouloit éviter à son pays les horreurs de la guerre, d'envoyer à l'instant cette satisfaction. Si jamais la tranquillité d'une vie privée renaît pour moi, une de mes récréations sera le dévelop-

Digitized by Google

qu'on pourrait croire indifférentes, ne le sont plus, et peuvent amener un embarras majeur en les brusquant.

Qu'il me soit permis, pour me faire mieux entendre, de citer un exemple. Il est incontestable que de l'unité de la république découlait celle de ses finances, dès là rien ne paraissait plus naturel que de décréter la confusion des biens et des dettes des différens cantons. Hé bien, de cette mesure sont résultés pour le corps législatif des difficultés dont il n'a pu sortir, s'il en est sorti, qu'en blessant quelques-unes des bases précédentes; de cette mesure sont résultés dans différentes parties de l'Helvétie des maux qui s'oublieront sans doute, mais qui laissent de profondes blessures, et fournissent des prétextes à la malveillance.

Je me hâte de déclarer que personne plus que moi n'est convaincu combien, ici surtout, la critique est aisée, et l'art est difficile; je crois même qu'il faut être doué ou d'une grande lége-

---

pement de ce morceau intéressant de notre histoire : on y trouvera des faits qui, en assignant à chacun sa place, mettra aussi à la leur tous ces petits clabaudeurs de l'intérieur et du voisinage, qui cachés au moment de l'orage, reparaissent quand il se calme, pour critiquer la manœuvre qui a empêché le vaisseau d'échouer.

Digitized by Google

reté d'esprit, ou d'un grand amour pour la patrie, pour travailler sans découragement à l'œuvre de notre régénération. Loin de moi donc le reproche que je pense à en faire à personne. Ce qui me fait hazarder mes idées, est le desir du plus grand bien public : et comme l'objet est important, pour l'avenir encore plus que pour le passé, je les dirai toutes entières.

Il eût été à désirer, je crois, que même en matière de finances, on eût préparé un système d'unité, et qu'on ne l'eut completté que dans deux à trois ans. Que chaque canton eût fourni d'entrée aux dépenses publiques en raison présumée de ses moyens ; qu'il y eût fourni d'après un mode rapproché de celui qui avoit lieu chez lui, sous l'approbation du corps législatif, qui l'eût modifié de manière à le ramener un peu au système général : que chaque canton eût en même tems travaillé à la liquidation de ce qu'il pouvait devoir, sous la même autorisation. Bientôt tous les biens-fonds de l'Helvétie se seraient trouvés libérés de redevances, prêts à supporter les charges nécessaires aux besoins de l'Etat d'après la loi de l'égalité : il y eût eu peu ou point de froissemens pour le peuple, peu d'embarras pour le corps législatif et le gouvernement ; toutes les bases du système social eus-

Digitized by Google

sent été respectées, et on eût peut-être obtenu cet autre avantage, de puiser dans la connaissance du système financier de chaque ci-devant canton des moyens de perfectionnement pour le système unique à adopter pour tous.

J'ai insisté sur cet exemple, parce que le meilleur raisonnement en politique ne vaut pas l'expérience, et qu'il est important que celle-ci ne soit pas perdue pour nous. Il me semble d'ailleurs que cet exemple a donné au principe de l'unité certains développemens avec plus de précision peut-être qu'on ne l'eût fait en discutant.

Il me reste cependant un mot à dire. Il en est de l'unité comme de l'égalité, entendez cette expression dans un sens absolu, vous ordonnerez souvent l'injustice. L'unité consiste à assujettir tout le corps social à une seule et même loi générale; elle n'exclut point des réglemens particuliers à telle ou telle localité. Ici encore la nature nous sert de guide, si l'espèce obéit à un système général, l'individu en a aussi un qui lui est propre.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Moyens à employer pour que la loi ne s'écarte pas des bases du système social.

IL est volontiers de l'essence d'un corps nombreux de vouloir le bien, mais en fait de législation, le bien dépend si souvent de combinaisons qui veulent être méditées dans le silence du cabinet, qu'un corps nombreux ne le saisit pas aisément. Aujourd'hui l'apparence le séduit, demain il est entraîné par un mouvement d'éloquence ; disons le aussi, trop souvent ses flatteurs le subjugent, ainsi, trop souvent ébloui par les beaux dehors qu'on lui présente, il n'aperçoit pas le mal réel qu'ils couvrent.

Il résulte encore de là que se livrant à toutes les impressions, il passe avec facilité d'un objet à l'autre, sans méthode, et sans classer la suite de ses opérations d'après leurs rapports, ou la nécessité. Une tête ardente dénonce un abus, l'auditoire s'échauffe, il en veut la réforme, la loi se décrète d'enthousiasme ; de l'abus réformé, il va peut-être en naître une foule qu'une discussion approfondie eût prévenu. Car qu'on ne

Digitized by Google

s'y trompe pas, chaque abus, chaque fait ne demande pas une loi.

La multiplicité des loix, source de chicane, est un redoutable fléau; s'il me fallait choisir, j'aimerais mieux point de loix que trop de loix. Le législateur, laissant les détails au pouvoir exécutif et à l'avocat, se réserve l'ensemble, il ne voit jamais qu'en grand, il attaque le principe des désordres de la société, et par une seule loi il sappe mille abus.

Pour conserver ce rôle imposant, il commencera par mettre un frein à ce penchant aussi louable dans sa cause qu'il peut être nuisible dans ses effets, à ce penchant qui l'entraîne à se décider sur cette première apparence du bien; il s'imposera la loi de n'en faire jamais d'enthousiasme; mais établissant une suite de travail qui allant du plus urgent à ce qui l'est moins, et en même tems, si possible, des principes aux conséquences, il économisera le tems par l'ordre, et formera un tableau qui facilitant les conceptions, fasse saisir le plan, quelque vaste qu'il soit.

Pour parvenir à cette régularité, je ne vois qu'un moyen; on nommera une commission qui méditera l'ouvrage; elle parcourra l'immense carrière qui s'ouvre devant le corps législatif réuni pour organiser le bonheur d'un

Digitized by Google

peuple. Avant que de choisir au milieu des masures les matériaux qui pourront servir, il faut en étayer quelques-unes pour conserver un abri pendant qu'on bâtit, détruire sans renvoi celles-ci, user de précautions pour celles-là, et attendre qu'on ait élevé de quoi remplacer. Cette commission, en un mot, plantera les jallons dans ces tas de décombres, tracera le plan de l'édifice, et prescrira l'ouvrage de chaque jour. Ce point arrêté, on ne s'en écartera jamais sans cause urgente, et approuvée par elle, ou par un nombre prescrit de membres.

Ceci ne saurait encore suffire, ce n'est pas tout que d'avoir adopté une marche régulière, il faut approfondir chaque sujet, et porter le compas sur tous les points du plan. Le législateur ne saurait trop s'en convaincre, un premier apperçu n'est jamais suffisant quand il s'agit de loi à faire; une loi est un oracle qui décide du sort de plusieurs citoyens, de plusieurs générations, peut-être de celui de la république. Le corps législatif se créera donc cette faculté de réflexion profonde dont il est peu susceptible. Pour cela il aura encore recours à une commission; celle-ci sera peu nombreuse; ce n'est pas quand on est plusieurs qu'on médite, qu'on suit exactement le système unique qu'on a dû se

Digitized by Google

tracer : trois hommes sages et à grandes vues, j'ai presque dit un seul, doivent, à mon avis, former seuls cette importante commission, à l'examen de laquelle seront portées toutes les loix avant que de les décréter.

Il n'y aura d'exception que pour les loix tellement urgentes qu'elles n'admettent pas de renvoi ; si même ce n'était pas des loix de circonstances, mais que leur effet dut être permanent, elles devraient, après avoir été décrétées, subir l'épreuve de la commission, sauf à les rapporter si elles ne pouvaient la soutenir.

Ce cas excepté, aucune loi ne serait décrétée, que la commission, dans un rapport détaillé, n'en eût montré les avantages, les inconvéniens, et n'eût, pour ainsi dire, prouvé qu'elle se rattache non à une, mais à toutes les bases du pacte social ; car du moment qu'une seule base est laissée de côté, la loi est vicieuse, et tend à le détruire. Que la plus grande publicité soit donnée à ce rapport, le peuple se soumet avec plaisir à la loi dont on lui fait voir la sagesse. Il en est, à la vérité, dont la cause, l'occasion ou quelques accessoires peuvent exiger un certain secret, mais le but de toutes doit être dévoilé, la loi sortie d'un comité général cause toujours quelque défiance : en matière de finances sur-tout,

Digitized by Google

cachez les besoins et les ressources au peuple ? il se croit dupe et pillé, il paye en conséquence.

Répétez en sénat l'opération faite en conseil, vraiment alors vous aurez cette unité de plan, cet ensemble des anciennes législations, et toutes les grandes conceptions des nouvelles : alors le corps législatif suivant la marche de la Providence dans la formation de l'entendement humain, s'en sera créé un qui renfermera aussi la faculté de percevoir, de classer les idées ; celle de les combiner et de juger, après quoi le libre arbitre prononcera sans hésiter.

Je ne prévois que deux objections : l'une que la constitution défend toute commission permanente, mais il faut un code, il faut une commission pour le faire, il faut qu'elle subsiste jusqu'à ce qu'il soit fait, il faut qu'elle ne soit pas nombreuse pour qu'il soit bien fait : voilà celle que je chargerois de l'examen préliminaire de toutes les loix proposées ; appellée à faire quadrer le nouveau code au nouveau système, elle l'est par-là même à y rattacher tous les fils de la législation.

L'autre objection sera tirée, peut-être, de la simplicité de mes moyens ; il est si facile de nommer deux commissions que leur effet ne saurait être conséquent. A-t-on réfléchi qu'il faut

Digitized by Google

dans ces commissions des *hommes*, et que ceux que j'y veux ne se trouvent pas par-tout. Vous, d'ailleurs, qui pensez que la machine politique demande pour bien marcher une multitude de rouages; levez les yeux au firmament, voyez tous les globes qui se meuvent sur vos têtes, et rappellez-vous la simplicité du système qui régit ce vaste univers. Législateurs, imitez la nature.

CHAPITRE IX.

Conclusion.

JE cherche à être bref, parce qu'on n'a pas le tems de lire; je n'ai pas pu l'être à mon gré, parce qu'il m'a manqué à moi-même pour écrire. Si l'on trouve, d'ailleurs, que je n'ai rien dit de neuf, qu'on ne s'en étonne pas, je n'ai voulu dire que ce que je croyais vrai et utile à mon pays. Puissé-je y avoir réussi! Me suis-je trompé? qu'on relève mes erreurs, qu'on me les montre, si de la discussion naît la lumière, fut-ce aux dépens de mes opinions, j'aurai obtenu ce que je désire, je ne veux que la vérité, et

Digitized by Google

mes idées données au public, je ne les regarde plus comme à moi.

Celui-là sent bien mal ce qu'il doit à son pays, qui ayant des vues qu'il juge utiles, a la fausse honte de n'oser les publier. La patrie a maintenant besoin du secours de tous ses enfans. Celui qui lui refuse le tribut de ses lumières n'est pas moins coupable que le lâche qui l'abandonne au jour des combats. Hé! qui sommes-nous donc pour mettre notre petit amour-propre en balance avec l'intérêt public?

Hommes à talens, qui aimez votre pays, je vous somme donc au nom de cet amour, de vous présenter sur l'arène, et de lui faire hommage de vos connoissances (*o*): pensez que dans ces tems où l'on travaille à asseoir le bonheur des peuples, telle de vos conceptions peut en donner la clef, tandis que votre silence tend peut-être à prolonger l'inquiétude et l'agitation: pensez que, vous fussiez vous trompés, si vous ne cherchez que le bien, il finira par naître de la discussion que vous aurez entamée.

Mais vous qui voulez le bien, vous ne croi-

(*o*) Je crois pouvoir féliciter le public d'un ouvrage qui se prépare sur la théorie des gouvernemens représentatifs modernes; j'ai eû le plaisir d'en voir les commencemens, pendant que je traçais cette esquisse sur le nôtre.

Digitized by Google

rez pas l'avoir trouvé dans une critique amère de tout ce qui se passe; il faut que le bâtiment soit construit avant qu'on y ait toutes ses commodités; ainsi ce que vous croirez mal entendu, vous saurez le relever sans blesser. Où est-il donc le grand homme qui dans ces tems difficiles pourrait dire, qu'il eût mieux fait? Qu'il se lève, s'il l'ose, et jette la première pierre.

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES.

INTRODUCTION. . . . page 3
CHAP. I. *Ce qu'on entend par les bases de la législation ; elles doivent se rapporter au système social qui a été adopté.* 5
— II. *Du système social qui a été, et qui a dû être adopté en Helvétie.* 7
— III. *Première base. La Justice.* . 9
— IV. *Seconde base. Les mœurs.* . . 13
— V. *Troisième base. Liberté, Égalité.* 21
— VI. *Continuation du même sujet.* . 28
— VII. *Quatrième base. Unité.* . . 33
— VIII. *Moyens à employer pour que la loi ne s'écarte pas des bases du système social.* 40
— IX. *Conclusion.* 45

Fin de la Table.

Digitized by Google